

SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN LE 9 DÉCEMBRE 2025 À 19 H 00.

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 9 décembre 2025 en présentiel à RIVIÈRE-SAINT-JEAN.

Sont présents à cette séance :

Le Maire M. Georges Bachand

Les conseillers/ Conseillères	Blanche Parisée, poste 1 Lola Lebrasseur, poste 2 Dario Beaudin, poste 3 Yan Rochepault, poste 4
-------------------------------	---

Tous formant quorum, sous la présidence de M, Georges Bachand, maire

Assistant également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice adjointe

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur M Georges Bachand déclare la séance ouverte à 19h03

114-25 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

115-25 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochebault
IL EST APPUYÉ Dario Beaudin
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2025.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

116-25 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Blanche Parisée
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er NOVEMBRE AU 30 NOVEMBRE 2025 totalisant la somme de 111 480.34\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, Directrice générale, greffière trésorière de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 116-25

RÉSOLUTION 117-25

ALLOCATION TRANSITOIRE

CONSIDÉRANT QU'UNE allocation transitoire doit être versée lors de la fin d'un mandat du maire dont la municipalité a adopté dans le règlement « Rémunération des élus » selon l'article 31 de la loi sur le *Traitements des élus municipaux*;

CONSIDÉRANT QUE cette allocation transitoire peut être versée qu'au maire d'une municipalité de 20 000 habitants et moins et que le maire a occupé ses fonctions pendant au moins 24 mois qui ont précédé la fin de son mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'allocation transitoire doit être versée dans un délai de 30 jours après la fin du mandat et que le calcul de cette allocation correspond au montant du salaire régulier annuel du maire;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal entérine le dépôt de l'allocation transitoire de Mme Josée Brunet au montant de 25 230.31\$;

RÉSOLUTION 118-25

FÊTE ANNUELLE DES EMPLOYÉS ET DU CONSEIL MUNICIPAL DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE chaque année la municipalité organise une fête pour leur employé et l'ensemble du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Lola Lebrasseur
IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise la tenue de cette de fête annuelle.

QUE la directrice générale, Mme Karine Chouinard a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution 118-25.

RÉSOLUTION 119-25

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit déposer le calendrier des séances municipales pour 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE les rencontres seront tenues à Rivière-Saint-Jean à la salle communautaire située au 116, rue du Quai selon les dates suivantes :

- 13 JANVIER 2026
- 3 FÉVRIER 2026

- 3 MARS 2026
- 7 AVRIL 2026
- 5 MAI 2026
- 2 JUIN 2026
- 7 JUILLET 2026
- 4 AOÛT 2026
- 1^{er} SEPTEMBRE 2026
- 6 OCTOBRE 2026
- 3 NOVEMBRE 2026
- 1^{er} DÉCEMBRE 2026

QUE les rencontres municipales seront tenues à 19h00

RÉSOLUTION 120-25

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR Dario Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le bureau municipal soit fermé du 19 décembre 2025 au 4 janvier 2026 inclusivement;

RÉSOLUTION 121-26

DÉPÔT-DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires;

QUE la directrice générale, Mme Karine Chouinard procède au dépôt des déclarations intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal selon l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums*.

ET QUE la directrice générale transmet au ministre des Affaires municipales, un relevé identifiant les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration, visée à l'un ou l'autre des articles 357 et 358.

RÉSOLUTION 122-25

DÉNEIGEMENT-COOP ALIMENTAIRE DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE le conseil administratif de la Coopérative alimentaire de Rivière-Saint-Jean a déposé une demande au conseil municipal le 12 novembre dernier pour le déneigement de la Coop alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur les compétences municipales* article 91.1 permet à une municipalité d'accorder une aide à une Coopérative alimentaire;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochebault
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte et entérine la demande de déneigement par les employés de la voirie municipale;

QUE les coûts d'opération seront analysés et compilés chaque mois pour la période hivernale 2025-2026;

QUE le conseil retira les montants des coûts d'opération au montant prévu et accordé à la Coopérative alimentaire pour l'aide financière accordée pour les trois premières années d'opération selon la résolution 103-21

RÉSOLUTION 123-25

AIDE FINANCIÈRE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE-CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MINGANIE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la Minganie a déposé une demande d'aide financière le 13 novembre dernier afin de soutenir l'aide alimentaire;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole de la Minganie œuvre depuis de nombreuses années à soutenir les familles, les aînés et les personnes vivant seules sur l'ensemble du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'Action bénévole reçoit chaque semaine des demandes d'aide alimentaire provenant de notre municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée

IL EST APPUYÉ PAR Yann Rochepault
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte un soutien financier d'un montant de 500\$ qui permettra d'assurer un approvisionnement continu en denrée, de maintenir le service de livraison et de répondre efficacement aux demandes qui ne cessent d'augmenter.

RÉSOLUTION 124-25

ADHÉSION À L'ENTENTE RELATIVE À L'ORGANISATION D'UN SERVICE D'URGENCE NÉCESSITANT LE DÉPLOIEMENT D'APPAREILS DE DÉSINCARCÉRATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean, en partenariat avec la MRC de Minganie relativement à son territoire non organisé et les autres municipalités locales formant la MRC souhaitent mettre en place un service de désincarcération lors de situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean souhaite exercer cette compétence en s'associant à d'autres municipalités par le biais d'une entente intermunicipale prévoyant comme mode de fonctionnement la fourniture de services par la municipalité de Havre-Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal estime d'intérêt public que la municipalité de Rivière-Saint-Jean adhère à cette entente intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochepaul
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise M. Georges Bachand, maire et Mme Karine Chouinard, directrice générale et greffière trésorière à signer pour et au nom de la municipalité l'entente intermunicipale à intervenir avec l'ensemble des municipalités de la Minganie et la MRC de Minganie qui exerce sa compétence comme municipalité locale pour son territoire non organisé selon les termes et conditions de l'entente telle que soumise;

QUE la présente résolution soit transmise à la municipalité de Havre-Saint-Pierre

RÉSOLUTION 125-25

MEMBRES DU CONSEIL-NOMINATION DES RESPONSABILITÉS SUR LES PROJETS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'importance de partager les nombreuses responsabilités municipales afin d'assurer une présence active des élu(e)s au sein des projets en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée

IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin

ET UNANIMENTÉ RÉSOLU

QUE les membres du conseil municipal soient, par la présente résolution, désignés ou nommés aux fins d'agir sur les projets en cours ainsi que les nouveaux projets;

QUE des nouveaux projets peuvent se rajouter au cours du mandat des conseillers :

RESPONSABILITÉS ET ÉLUS

Lola Lebrasseur

- MADA
- Journal Le Courant
- Table de concertation des aînés de la Minganie
- Eau potable à Magpie
- Salle communautaire de Magpie
- Réparation des rues municipales
- Table locale de développement social et des communautés

Blanche Parisée

- Coop alimentaire de Rivière-Saint-Jean/Magpie
- Substitut à la Régie Intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest
- Rénovation du bloc sanitaire de Rivière-Saint-Jean
- Conseillère centre régionale de service aux bibliothèques public de la Côte-Nord

Dario Beaudin

- Rampe de bateau et quai de Rivière-Saint-Jean
- Réparations des rues municipales

Yann Rochebault

- Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - Érosion des berges
 - Rampe de bateau et quai de Rivière-Saint-Jean
 - Substitut à la Coop alimentaire de Rivière-Saint-Jean/Magpie
-

RÉSOLUTION 126-25

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE-COOPÉRATIVE ALIMENTAIRE DE RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative alimentaire de Rivière-Saint-Jean a déposé une demande au conseil municipal le 2 décembre dernier pour une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative alimentaire a besoin d'une aide financière pour combler le manque à gagner pour couvrir l'accompagnement stratégique de redressement de la Fédération de Coopératives;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative alimentaire demande également une aide financière pour permettre de maximiser leur opération afin d'avoir un fonds de roulement, d'avoir un plus grand inventaire et de permettre de maintenir un poste en emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR Yann Rochebault

IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur

ET UNANIMENTÉ RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte une aide financière pour combler le manque à gagner pour couvrir l'accompagnement stratégique de redressement de la Fédération de Coopératives au montant de 8 256.00\$;

QUE le conseil municipal refuse l'aide supplémentaire demandée pour le fonds de roulement.

RÉSOLUTION 127-25

AVIS DE MOTION-PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 01-26- MODIFICATION DU RÈGLEMENT 13-24 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Je, Blanche Parisée, conseillère municipale, présente et propose le projet de règlement numéro 01-26 modification du règlement 13-24 sur la gestion contractuelle

AVIS DE MOTION est donné par Blanche Parisée, conseillère municipale, qu'il y aura adoption, lors de la séance ordinaire du conseil, le 13 janvier 2026, il sera présenté pour adoption du règlement 01-26 constituant la modification du règlement 13-24 sur la gestion contractuelle

RÉSOLUTION 128-25

AVIS DE MOTION- PROJET DE RÈGLEMENT 02-26-TAXATION 2026

Je, Lola Lebrasseur, conseillère municipale, présente et propose le projet de règlement numéro 02-26-Taxation 2026

AVIS DE MOTION est donné par Lola Lebrasseur, conseillère municipale, qu'il y aura adoption, lors de la séance ordinaire du conseil, le 13 janvier 2026, il sera présenté pour adoption du règlement 02-26-Taxation 2026

129-25 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Blanche Parisée
IL EST APPUYÉ PAR Dario Beaudin
ET RÉSOLU QUE la séance est levée à

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le président M Georges Bachand déclare la séance levée à 20 h 16

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Georges Bachand
Maire

Mylène Poirier
Directrice adjointe